



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFORMER LES RETRAITES

CYCLE 2 / ÉQUITÉ ET JUSTICE SOCIALE

NOVEMBRE 2022

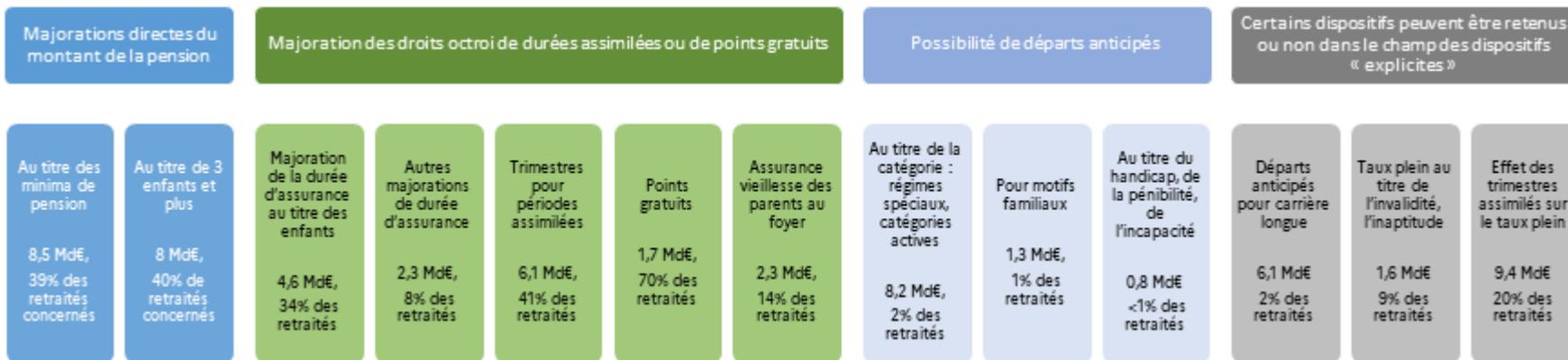
1. Principaux constats

A. Justice sociale

PRINCIPAUX CONSTATS (1/2)

Divers mécanismes qualifiés « de solidarité » ou « de redistribution » interviennent dans la détermination du montant des pensions de retraite.

- Des **dispositifs explicites**, au titre du chômage, de la maternité, de l'éducation des enfants, du handicap...

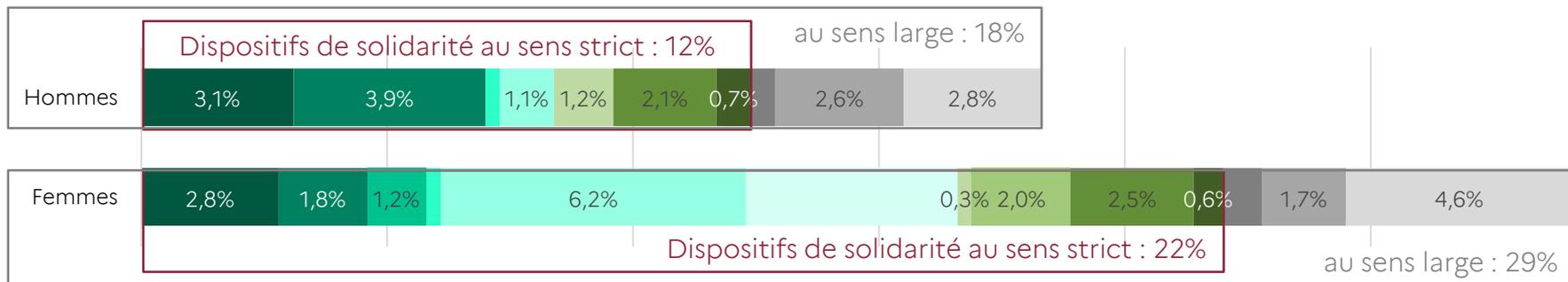


- Des **mécanismes « implicites »**, conséquences des formules de calcul, en écart à une situation de référence considérée comme strictement contributive (articulation base/complémentaire, calcul du revenu de référence, conditions d'obtention du taux plein)

Sources • DREES, séance du COR du 02/12/19, données 2016

PRINCIPAUX CONSTATS (2/2)

Les dispositifs explicites de solidarité bénéficient relativement plus aux femmes



- Majoration accordée aux parents d'au moins trois enfants
- Départ anticipé au titre de la catégorie (régimes spéciaux, catégories actives...)
- Départ anticipé pour motifs familiaux
- Départ anticipé au titre d'un autre motif (handicap, incapacité permanente, pénibilité, amiante)
- Minima de pension
- Majorations de durée au titre des enfants
- Autres majorations de durée (notamment régimes spéciaux et de la fonction publique)
- Trimestres accordés au titre de l'AVPF
- Trimestres assimilés (chômage, maladie, maternité, invalidité, service militaire, etc.)
- Points gratuits au titre des périodes assimilées
- Liquidation au taux plein pour invalidité ou inaptitude
- Départ anticipé au titre des dispositifs « carrière longue »
- Effets sur le taux de liquidation des trimestres non cotisés directement

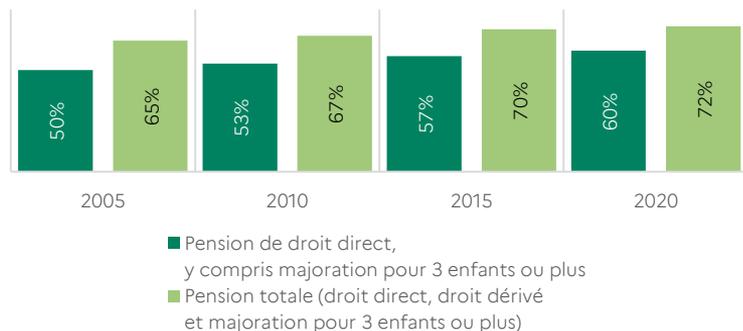
Sources • DREES, dossier n°49 - séance du COR du 02/12/19, données 2016

Focus sur les inégalités de pensions entre hommes et femmes

Effectifs de pensionnés et montant de la pension moyenne en 2020

	Effectifs (en milliers)	Part des femmes dans les effectifs	Montant de la pension moyenne mensuelle brute des femmes	Montant de la pension moyenne mensuelle brute des hommes	Ratio F/H
Pension de droit direct	16 907	52,8%	1 154 €	1 931 €	59,8 %
Pension de droit dérivé	4 339	88,0%	685 €	374 €	183 %
Pension totale	17 936	55,2 %	1 401 €	1 955 €	71,7 %

Evolution du ratio "pension moyenne des femmes / pensions moyenne des hommes"



Ratio "pension de droit direct moyenne des femmes / pensions de droit direct moyenne des hommes" selon le régime d'affiliation

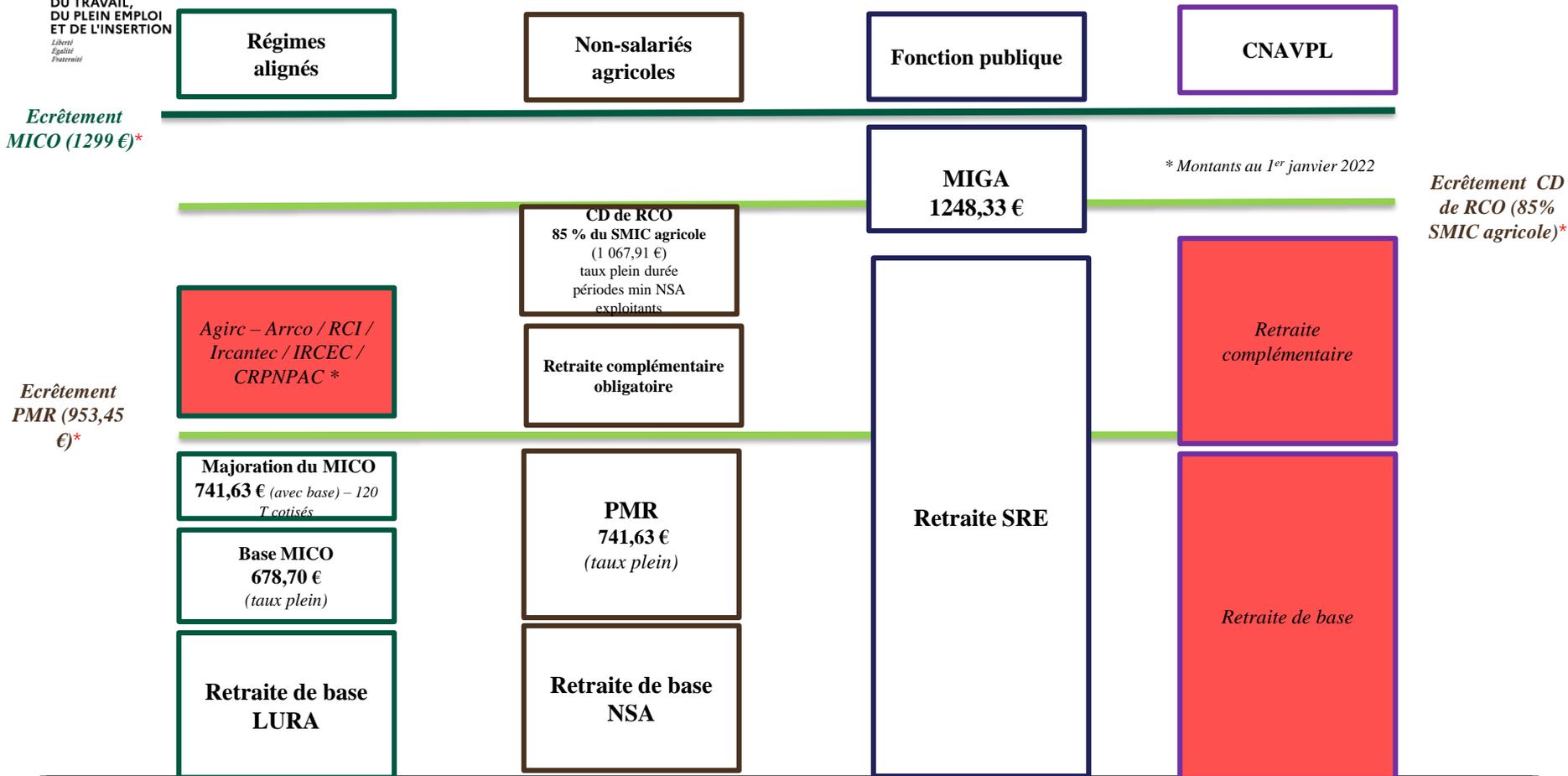


Sources • DREES, EACR, modèle ANCETRE.

Les petites pensions de retraites aujourd'hui

- Aujourd'hui, plus de 3 Français sur 10 à la retraite perçoivent une pension de retraite (hors pension de réversion) inférieure ou égale à 1 000€ brut/mois. Cela représente plus de 5,7 millions de personnes.
- Parmi eux, 1,8 million ont pourtant une carrière complète (dont périodes assimilées). Malgré cette carrière marquée par le travail, leur pension de retraite est donc souvent proche du minimum vieillesse (953€ en octobre 2022), qui a par ailleurs bénéficié d'une revalorisation importante depuis 2018.
- Les femmes sont surreprésentées dans cette catégorie, car elles sont plus susceptibles de connaître des carrières marquées par le temps partiel (800 000 retraités environ), synonyme de faibles cotisations, notamment pour la retraite complémentaire.
- Les travailleurs indépendants et exploitants agricoles – ainsi que leurs conjoints ou conjointes – sont aussi surreprésentés (400 000 retraités environ). Ces statuts ont longtemps été marqués par de faibles niveaux de cotisations, voire d'absence de couverture en retraite complémentaire.

PANORAMA DES DISPOSITIFS DE RETRAITE MINIMALE



 Absence de minimum de pension sauf pour la CRNPAC (retraite au talon)

* L'écèlement se fait en prenant en compte les pensions tous régimes de l'assuré

Les petites pensions de retraites aujourd'hui

Cas-type	Pension brute pour une liquidation à l'été 2023
Assuré au Smic à temps plein toute sa vie	1 089
Assuré au Smic à mi-temps	901
Artisan, revenu net au Smic	1 068
Commerçant, revenu net au Smic	919
exploitant agricole	1129

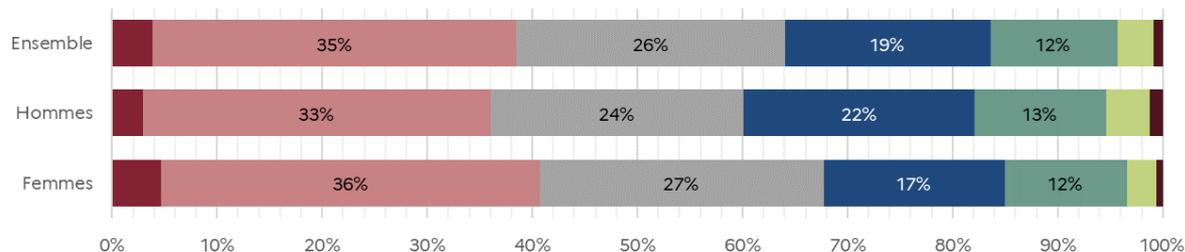
- L'ensemble des cas-types sont de la génération 1961, et atteignent 62 ans en 2023 (sauf les départs AAD, qui sont de la génération 1966).
- L'ensemble des cas-types ont une carrière au Smic toute leur vie. Pour les salariés, il s'agit du salaire brut. Pour les indépendants, c'est le revenu net qui est placé au niveau du Smic brut, afin d'aboutir à la même assiette de cotisation (pour rappel, les indépendants ont une assiette de cotisation égale à leur revenu net).
- Pour les cas-types de salariés, il n'est pas tenu compte de l'impact des coefficients temporaires à l'Agirc-Arcco.

B. Équité

PRINCIPAUX CONSTATS

- Le système des retraites se compose de 42 régimes de retraite différents, créant une forte complexité pour les assurés et générant des traitements différents d'assurés dans des situations similaires, source de sentiments d'inéquité.
- Les régimes spéciaux ont été créés antérieurement au régime général de la sécurité sociale, et maintenus « provisoirement » lors de sa création (article 17 de l'ordonnance du 4 octobre 1945).
- D'autres régimes ont ensuite été créés, notamment les régimes complémentaires.
- La majorité des assurés, plus de 60 %, sont affiliés à au moins trois régimes de retraite et perçoivent en conséquence autant de retraites différentes.

Répartition des assurés selon le nombre de régimes de retraite auxquels ils ont été affiliés (de base et complémentaires) à 68 ans



Source ; Drees, Champ : Affiliés à un régime obligatoire de retraite français, nés en 1953 et vivants au 1er janvier 2022.
Les retraités et les retraites – édition 2022, fiche 13

PANORAMA DES PRINCIPAUX REGIMES SPECIAUX (1/2)

Régime	IEG	SNCF	CRPCEN	RATP	ENIM	FSPOEIE	Banque de France	Opéra de Paris	Comédie Française	CESE
Nombre de cotisants	135 427 (2021)	119 753 (2021)	62 854 (2021)	42 444 (2021)	27 580 (2021)	19 655 (2021)	8 392 (2020)	1 807 (2021)	346 (2021)	175 (2021)
Nombre de pensionnés de droit direct	139 636 (2021)	167 076 (2021)	71 568 (2021)	39 484 (2021)	64 709 (2021)	67 056 (2020)	14 647 (2022)	1 480 (2021)	341 (2021)	Non disponible
Nombre de pensionnés de droit dérivé	40 255 (2021)	74 301 (2021)	7 663 (2021)	11 150 (2021)	41 048 (2021)	29 605 (2020)	2 972 (2002)	361 (2021)	109 (2021)	Non disponible
Age moyen de départ à la retraite	60 ans	54 ans et 4 mois (agents de conduite) et 59 ans et 5 mois (autres agents)	63 ans et 10 mois	56,81 ans	57,2 ans	Non disponible	61 ans et 9 mois (flux 2021)	48 (danseurs), 57,5 (techniques), 62 (administratifs) et entre 60 et 63 ans pour artistes	64,1 an (flux 2021)	Non disponible
Financements Etat	1,7 Md€ (taxe affectée)	3,3 Md€ (subvention)	0,4 Md€ (taxe affectée)	0,7 Md€ (subvention)	0,8 Md€ (subvention)	1,4 Md€	minoration dividende Etat si couverture < à 100%	0,02 Md€ (subvention)	0,01 Md€ (subvention)	Subvention CESE
Flux annuel de nouveaux embauchés	4 607 (2021)	0 (plus de recrutements au statut)	7 606 (2021)	1033 au statut (2021)	8 200 (2020)	Environ 500 (2020)	Environ 120 (2020)	168 (2020)	21 (2016)	sept 2026

PANORAMA DES PRINCIPAUX RÉGIMES SPÉCIAUX (2/2)

Les régimes spéciaux se caractérisent en moyenne par un départ à la retraite plus tôt

- Des âges moyens de décès globalement proches selon les régimes
- En raison des possibilités de départs anticipés, la durée de versement des pensions est plus élevée dans la plupart des régimes spéciaux par rapport à l'ensemble de la population

Une pension moyenne de 2500€ brut par mois pour les retraités principalement issus d'un régime spécial, contre 1510€ pour l'ensemble des retraités (pour les seules carrières complètes, 2790€ contre 1860€ par mois). Cet écart de pension reflète à la fois des éléments de carrières et des règles des régimes de retraites.

Durée de versement de la pension pour les hommes en 2020 (source DSS/caisses)

Caisses Régimes Spéciaux	Durée de versement de la pension - HOMMES
CRPCEN	20 ans
Ensemble population FR	20,5 ans
CRPCF	24 ans
ENIM	24,5 ans
CROPERA	24,7 ans
Banque de France	25,9 ans
CNIEG	26,5 ans
CRPRATP	26,9 ans
CRPSNCF	27,2 ans

Durée de versement de la pension pour les femmes en 2020 (source DSS/caisses)

Caisses Régimes Spéciaux	Durée de versement de la pension - FEMMES
CRPCF	18 ans
ENIM	22,2 ans
CRPCEN	23,9 ans
Ensemble population FR	24,1 ans
CROPERA	26,5 ans
CRPRATP	29,7 ans
CNIEG	30,1 ans
CRPSNCF	31,7 ans
Banque de France	35 ans

2. Pistes de réflexion

Thèmes du 2^{ème} cycle

- Petites pensions et retraite minimale
- Égalité femmes-hommes et autres dispositifs de solidarité
- Avenir des régimes spéciaux

Petites pensions et retraite minimale

Engagement : « garantir un minimum de pension à 1100€ pour une carrière complète »

- **A court terme, revaloriser les minima de pension pour assurer une pension digne à celles et ceux qui partiront en retraite avec une carrière complète**
 - Hausse du « Mico » et / ou de sa majoration, et de la pension majorée de référence pour le régime agricole
- **A moyen terme, instaurer un dispositif plus universel**
 - Atteindre en cible 85% du SMIC net
 - Inclure l'ensemble des pensions, y compris les retraites complémentaires
 - Faut-il traiter de la même manière les carrières exercées à temps plein et à temps partiel ?
 - Nécessite un délai de mise en œuvre de plusieurs années

Egalité femmes-hommes et autres dispositifs de solidarité

Priorités du Gouvernement :

- Valoriser le travail et lutter contre les freins périphériques au travail (ex: garde d'enfant)
- Assurer un traitement équitable entre les assurés et entre les générations
- Avoir la capacité financer les évolutions (cf. cycle 3)

Autres dispositifs de solidarité :

- Faut-il réformer les droits familiaux et conjugaux, et comment ?
- Quelles adaptations apporter aux périodes assimilées ? (ex : prendre en compte des situations d'interruption subie)
- Comment mieux lutter contre le non-recours à l'ASPA ?

Avenir des régimes spéciaux

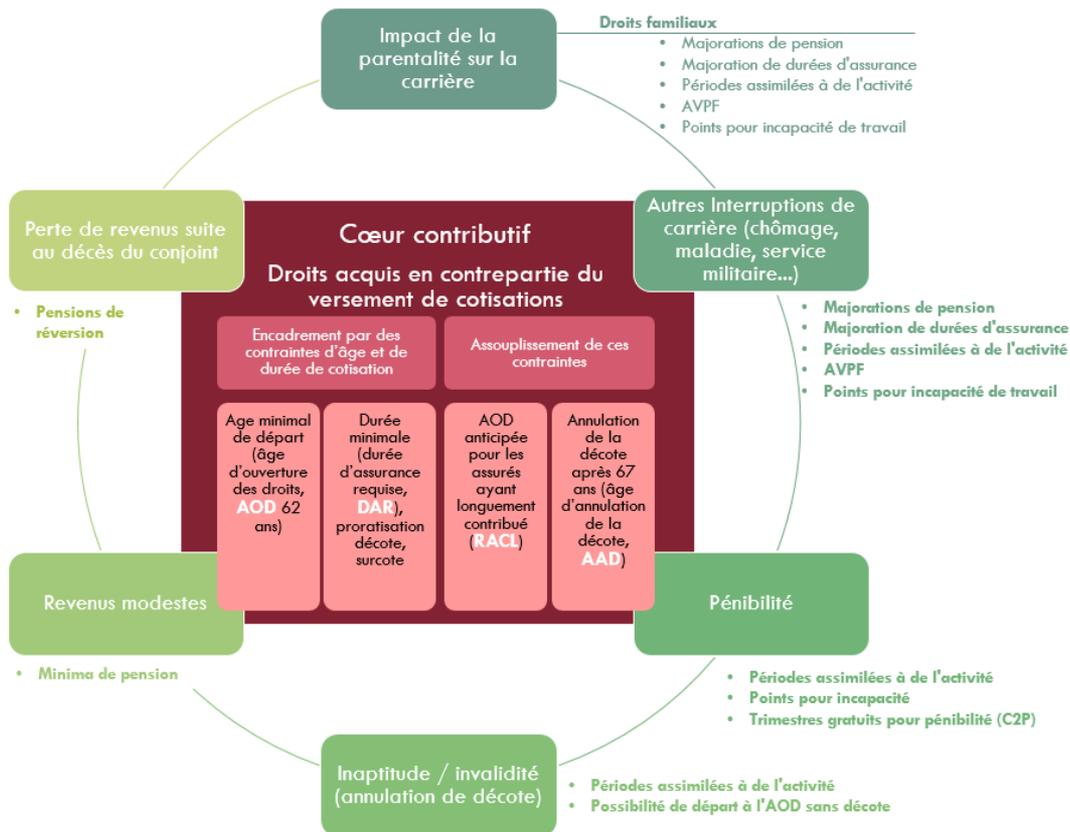
Engagement : « supprimer les principaux régimes spéciaux (EDF, RATP...) pour les nouveaux entrants, comme nous l'avons fait pour la SNCF »

- Quel périmètre des régimes à fermer en flux ?

- Quelle modalité de mise en œuvre de la fermeture ?
 - Fin du recrutement au statut (sur le modèle de la SNCF)
 - Affiliation au régime général pour l'ensemble des risques de sécurité sociale
 - Affiliation au régime général pour le seul risque vieillesse

ANNEXE

Les principaux déterminants de la pension de retraite



LES DIFFERENTES SITUATIONS DE RETRAITE (1/2)

	Retraite de base	+	Retraite complémentaire	+	Retraite additionnelle	
Salariés						
Salariés agricoles	MSA					
Salariés de l'industrie, du commerce et des services	CNAV	+	AGIRC/ARRCO			
Enseignants du privé				+	RETREP	
Agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques		+	IRCANTEC			
Personnel navigant de l'aéronautique		+	CRPN			
Ouvriers de l'Etat	FSPOEIE					
Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier	Banque de France, Retraite des Mines, CNIEG (GAZ-ELEC), CRPCF (COMEDIE FRANCAISE), CRPCEN (CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRES), ENIM (MARINS), CROPERA (OPERA DE PARIS), Port autonome de strasbourg, CRP RATP, CRP SNCF					
Fonctionnaires						
Fonctionnaires de l'Etat, magistrats et militaires	SRE				+	RAFP
Fonctionnaires territoriaux et hospitaliers	CNRACL					
Fonctionnaires du Parlement	Caisse de retraite des agents de l'Assemblée Nationale, Caisse de retraite des agents du Sénat					

LES DIFFERENTES SITUATIONS DE RETRAITE (2/2)

Non salariés

Exploitants agricoles	MSA	+	RCO	
Artisans, commerçants et industriels	CNAV	+	RCI	+
Gérants de débits de tabacs			RAVGDT	
Artistes, auteurs d'œuvres originales			IRCEC	
Professions libérales	CNAVPL	+	CRN (NOTAIRES), CAVOM (OFFICIERS MINISTERIELS), CARMF (MEDECINS), CARCDSF (DENTISTES ET SAGES-FEMMES), CAVP (PHARMACIENS), CARPIMKO (INFIRMIERS, KINESITHERAPEUTES...), CARPV (VETERINAIRES), CAVAMAC (AGENTS D'ASSURANCE), CAVEC (EXPERTS-COMPTABLES), CIPAV (ARCHITECTES ET PROFESSIONS LIBERALES DIVERSES)	
Avocats			CNBF	
Pêcheurs embarqués			ENIM	
Membres des cultes	CAVIMAC	+	AGIRC-ARRCO	
Parlementaires et conseillers du CESE	Caisse de retraite des agents de l'Assemblée Nationale, Caisse de retraite des agents du Sénat, Caisse de retraite du CESE			

Note : seules les briques du système de retraite auxquelles l'adhésion est obligatoire sont présentés ici. Les dispositifs de retraite supplémentaire facultatifs (PEE, PERCO) n'y figurent pas



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

Liberté

Égalité

Fraternité

